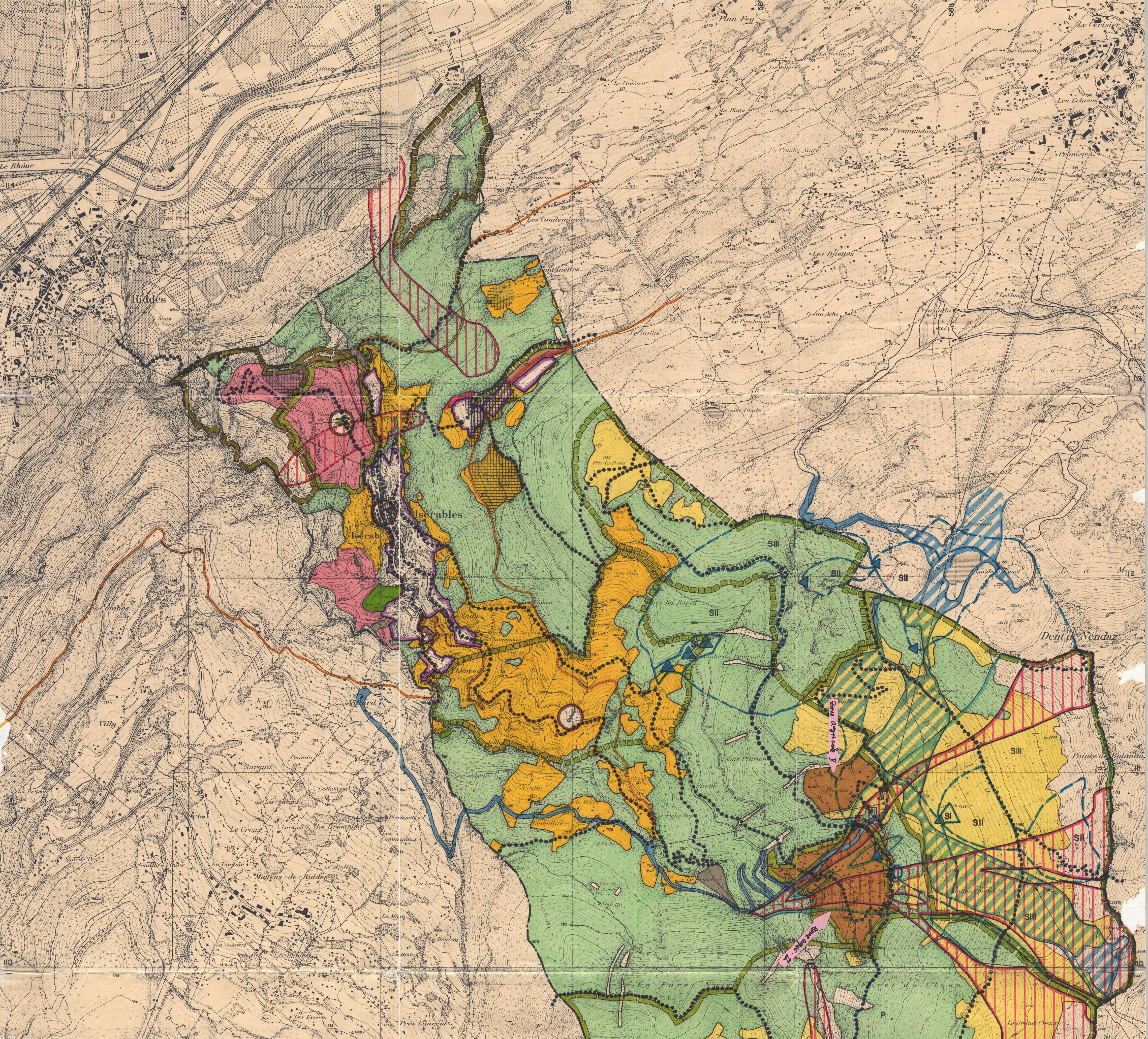




adopté par le Conseil communal en séance du : 12.12.94

le président : *[Signature]* le secrétaire : *[Signature]*

approuvé par l'Assemblée primaire en séance du : 15.12.94

le président : *[Signature]* le secrétaire : *[Signature]*

homologué par le Conseil d'Etat en séance du :

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du : 22 NOV. 1995

Droit de sceau : Fr. 80
L'atteste :
Le chancelier d'Etat :

plan général

01

affectation de zones

- perimetre zone à bâtir
- zone agricole de montagne
- zone agricole protégée
- zone alpage / pâturage
- zone mayens
- zone d'intérêt général
- zone extraction/dépôt matériaux
- zone détente, sport et loisirs
- zone d'affectation différée
- zone archéologique
- site naturel ou bâti
- terres incultes, rochers
- zone protection du paysage
- communale
- cantonale
- zone protection de la nature
- communale
- cantonale

à titre indicatif:

- aire forestière
- zone de danger A
- zone de danger B
- glissement de terrain
- perimetre de sécurité (stand)
- sources
- perimetre de protection des eaux (SI-SII-SIII)
- chemins de randonnée
- pédestre
- routes principales

communauté d'étude pour l'aménagement du territoire

CEPA

martigny - sion
ami delaloye
j+n. widmann

échelle : 1 / 10'000

date : sept. 95

